



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Chessy, le 25 août 2026

Le 02 avril 2016, l'un de nos collègues de la maintenance a perdu la vie dans l'exercice de ses fonctions, électrocuté en intervenant en urgence sur un équipement électrique de l'attraction Phantom Manor.

Dès le lendemain de cette tragédie, l'UNSA Disneyland Paris, au travers de ses représentants dans les instances représentatives du personnel, a accompagné la famille dans sa douleur. Suite aux poursuites judiciaires engagées par le procureur de la République contre EURODISNEY et le bureau de contrôle VERITAS, notre syndicat a fait le choix de poursuivre cet accompagnement devant la justice en se portant partie civile. Cette action a également été motivée par la défense des salariés de l'entreprise car, malheureusement, celle-ci ne semble pas avoir tiré toutes les leçons de cet accident grave et ne maîtrise toujours pas pleinement les risques électriques encourus. Malgré les grands discours et les effets d'annonce des autres organisations syndicales de l'entreprise au moment de l'accident, l'UNSA Disneyland Paris est la seule à avoir poursuivi l'action devant les tribunaux, jusqu'au bout.

Ce 21 août 2026, après 10 ans de procédure judiciaire, le tribunal correctionnel de Meaux a prononcé la relaxe du bureau de contrôle VERITAS et reconnu **EURODISNEY** coupable d'homicide involontaire.

L'UNSA Disneyland Paris se réjouit que l'inspection du travail, les experts judiciaires et les juges aient reconnu, tout au long de la procédure, le professionnalisme du salarié et écarté toute erreur humaine de sa part dans cet accident, malgré des tentatives de l'entreprise pour ternir sa mémoire.

Dans le jugement rendu, EURODISNEY est condamnée à :

- 225 000 € d'amende (le maximum prévu par la loi, au regard du casier judiciaire de l'entreprise)
- un peu plus de 113 000 € de dédommagement pour la famille de la victime
- 1 000 € de frais d'obsèques pour la famille
- 6 000 € de frais de justice pour la famille
- 10 000 € de dédommagement pour le syndicat UNSA Disneyland Paris
- 2 000 € de frais de justice pour le syndicat UNSA Disneyland Paris

Au-delà de cette condamnation, nous espérons avant tout que cet accident soit un réel électrochoc pour notre direction, et qu'elle prenne enfin la mesure de l'impact de son organisation du travail, du sous-effectif chronique et des conditions de travail dégradées, notamment dans les services de maintenance.

À la famille, nous renouvelons nos sincères condoléances. Nous espérons que ce jugement, s'il ne comble pas le vide laissé par Olivier, leur permette enfin de tourner la page et d'achever leur deuil.

Fidèle à sa pugnacité et à sa ténacité, l'UNSA Disneyland Paris démontre une fois de plus qu'elle est, et restera toujours, aux côtés des salariés et de leurs familles.

UNSA Disneyland Paris

